

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Arrêté du 27 janvier 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de classe supérieure

NOR : ESRH2201757A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 27 janvier 2022, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2022, aux concours externe et interne pour le recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de classe supérieure est fixé à 7.

Ces postes sont répartis de la manière suivante :

- concours externe : 4 ;
- concours interne : 3.

Ces postes sont à pourvoir dans les bibliothèques et établissements relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et dans les bibliothèques relevant du ministre chargé de la culture.